

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0829/PR/MEFCIP portant affectation d'une parcelle de terrain au profit du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques .

n° 2011-0829/PR/MEFCIP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PLANIFICATION

Date de publication
24 novembre 2011

Numéro JO
n° 22 du 30/11/2011

Date du numéro
30 novembre 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PREdu 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2005-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'État

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie et de la Planification

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Novembre 2011.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est affecté à la Société Djiboutienne de la Sécurité Alimentaire (SDSA) établissement d'intérêt public, sous tutelle du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques, une parcelle de terrain sise à PK 15, d'une superficie de 9164 m².

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée aux stockages et à l'entreposage de denrées alimentaires produits ou acquis dans le cadre de la sécurité alimentaire.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté le Directeur de domaine et de la conservation foncière fera remise de ladite parcelle au Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 5

Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH